

MANIFESTE

POUR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Le numérique s'est imposé comme un outil indispensable à la vie quotidienne. Cette généralisation des usages du numérique a des impacts majeurs qui doivent être pleinement pris en compte par les décideurs publics. Conscientes de l'importance de l'action locale pour faire face à ces défis, les collectivités réunies au sein de la commission numérique commune à l'AdCF, France urbaine et Les Interconnectés s'engagent. Elles affirment leur volonté de construire et porter avec les acteurs des territoires une transformation numérique ambitieuse, socialement et écologiquement durable.

Articulé autour de trois ambitions et de neuf engagements le présent manifeste invite les collectivités à adopter le numérique durable comme modèle commun de conduite de leurs stratégies numériques. Il ne fixe pas d'objectifs quantitatifs qui s'imposeraient aux territoires, mais pose les jalons d'un parcours inspirant respectueux des spécificités territoriales. Il appelle à une prise en compte large des enjeux du numérique durable avec les plans structurels existants et la constitution d'indicateurs et de méthodes partagés entre collectivités et l'État afin d'articuler l'action locale avec les stratégies nationales en cours de définition.

Ce manifeste est le fruit d'un travail collectif engagé par les élus territoriaux réunis au sein de la commission numérique de l'AdCF, France urbaine et des Interconnectés, et des débats du Forum interconnectés des 17 et 18 mars 2021.

AMBITION 1

Le numérique responsable, un enjeu d'égalité !

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté accrue pour les personnes qui n'accèdent pas au numérique de bénéficier des mêmes droits et facilités que ceux qui sont à l'aise dans cet environnement. Le numérique responsable intègre les principes posés par le manifeste « Agir pour faire face à l'illectronisme » porté par la commission en 2020. Sachant que plus de 13 millions de français sont éloignés du numérique, les collectivités porteuses, comme l'État des valeurs du service public universel organisent à l'échelle du territoire une politique volontariste de réponse à ces enjeux. Plus largement le partage d'une culture numérique commune est un facteur de cohésion sociale et territoriale.

ORGANISER L'ACCÈS DE TOUS AUX SERVICES PUBLICS

Les collectivités engagent ou poursuivent leur transformation numérique de manière à intégrer dans leur pratique les mesures permettant de garantir un égal accès à toute la population. Elles appellent également les acteurs privés à prendre en compte le risque de fracture sociale induit par la généralisation des pratiques numériques.

Les territoires responsables s'engagent pour :

- ▶ Ne généraliser les procédures dématérialisées qu'à la condition que l'utilisateur puisse également recourir à l'assistance d'une personne par un canal qui lui convienne (téléphone, guichet, etc.).
- ▶ Intégrer les règles de l'accessibilité et prendre en compte dès leur conception les freins possibles à l'accès aux droits. Les collectivités, en lien avec l'État, veillent à réduire la complexité des procédures, intègrent des solutions pour garantir l'accès aux publics mis en difficulté par la non-maîtrise de la langue, le handicap, l'éloignement géographique.
- ▶ Garantir l'équité territoriale et mettre en œuvre des services au plus près des habitants, y compris en recourant à l'itinérance des services. L'alliance des territoires entre mondes rural, périurbain et urbain, est un maillon essentiel pour un déploiement équilibré.

FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES CITOYENS ET DES PROFESSIONNELS

Les collectivités organisent la montée en compétence et l'appropriation d'une culture numérique responsable des acteurs du territoire.

Dans cet objectif, elles s'engagent pour :

- ▶ Coordonner la médiation numérique pour former les personnes dans leurs usages privés.
- ▶ Organiser et accompagner la montée en compétence de l'ensemble des agents du secteur public et des intervenants au service des publics.
- ▶ Mettre en place les conditions de la montée en compétence des professionnels du secteur privé, notamment les commerçants, artisans, agriculteurs...
- ▶ Renforcer les liens avec le monde de l'éducation sur les sciences du numérique.
- ▶ Garantir l'égalité d'accès femme/homme et la diversité des profils dans les métiers du numérique.
- ▶ Développer la formation initiale et tout au long de la vie ainsi que l'acculturation aux valeurs et métiers du numérique responsable.

INTÉGRER LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET LA CULTURE DE L'INNOVATION

Les collectivités portent l'ambition d'une société numérique ouverte et humaine qui mobilise les acquis de cette culture au service du territoire et de la réussite des politiques publiques.

Elles s'engagent pour :

- ▶ Moderniser l'action publique en adoptant une approche plus expérimentale, itérative, qui fait appel à l'intelligence collective et associe les usagers à la conception des services.
- ▶ Sensibiliser largement les citoyens à la culture numérique, leur permettre de tester de nouveaux usages ou pratiques, comprendre les enjeux des usages de la donnée, etc.
- ▶ Organiser le dialogue, la concertation et la gouvernance des sujets numériques.
- ▶ Développer une culture du faire ensemble, de la responsabilisation à la solution et à l'innovation.
- ▶ Développer une culture de la participation auprès des citoyens et des élus, préconiser une méthodologie commune, formaliser et remonter les résultats locaux à plus large échelle.

AMBITION 2

Le numérique responsable, un engagement environnemental !

L'impact écologique des activités humaines est avéré. La préservation de l'environnement est une préoccupation partagée par la majorité de la population, comme l'a démontré la forte mobilisation autour de la convention citoyenne pour le climat et l'examen de la loi qui en découle au parlement. L'impact carbone du numérique issu des usages mais surtout du matériel représentait en 2019 l'équivalent du secteur aérien. Si rien n'est fait, la généralisation des usages aura un effet exponentiel. Le choix du numérique responsable offre un chemin et une méthode aux acteurs publics pour concilier numérique et impact environnemental positif.

CHANGER LES PRATIQUES INTERNES : PENSER RESPONSABLE !

L'enjeu est de pouvoir conduire une transformation numérique qui limite l'impact environnemental de la collectivité et de mutualiser les bonnes pratiques afin de guider l'action et favoriser l'accès aux acteurs de toute taille.

Les territoires responsables s'engagent pour :

- ▶ Sensibiliser les différents métiers au sein même des organisations publiques.

- ▶ Adopter des bonnes pratiques permettant une progression rapide et mesurable : limitation de l'usage des mails, optimisation du stockage de fichiers, sobriété dans la gestion et conservation des données, extinction automatique des postes informatiques ...
- ▶ Mesurer l'empreinte numérique de la collectivité et organiser l'évaluation des actions engagées à partir d'indicateurs fixés de manière partagée entre acteurs publics.
- ▶ Généraliser l'écoconception des services numériques afin de prendre en compte les impacts de manière globale : impact environnemental tout au long du cycle de vie, impact social, impact économique. L'enjeu est de concevoir la réduction de l'impact environnemental du service dès sa conception.
- ▶ Faire évoluer les services existants de manière à assurer la qualité de service attendue en recourant aux pratiques les moins énergivores possible.

GÉNÉRALISER LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE : ARME DE TRANSFORMATION MASSIVE !

Le choix des matériels, des logiciels, des technologies utilisées ainsi que le rythme de renouvellement et la gestion des déchets induits ont des impacts forts sur l'empreinte environnementale de la collectivité. Ces éléments sont à intégrer dans la qualification des achats publics en coopération avec les acteurs économiques des territoires.

Les territoires s'engagent pour :

- ▶ Fixer des objectifs responsables en termes d'achat de matériel et de choix technologiques pour des effets mesurables sur l'empreinte carbone de la collectivité.

- ▶ Penser le cycle de vie : lutter contre l'obsolescence programmée, allonger la durée de vie du matériel, favoriser les achats issus du réemploi.
- ▶ Choisir des logiciels limitant l'obsolescence des matériels, favorisant l'accessibilité des services, la sécurité des échanges et la sobriété énergétique.
- ▶ Organiser la concertation entre les responsables de l'achat public et directions métiers afin de sensibiliser les agents à l'impact environnemental des logiciels, services et matériels.
- ▶ Calibrer le choix des investissements technologiques en fonction de leur impact et associer les services en charge du numérique et de l'innovation aux critères de choix et d'arbitrage. Associer les acteurs de la filière numérique pour une innovation responsable.
- ▶ Mobiliser la commande publique et intégrer les indices de réparabilité, de durabilité, et de traçabilité pour favoriser des filières responsables locales ; contrôler le traitement des déchets.

STIMULER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DE RÉEMPLOI

Les territoires s'engagent pour :

- ▶ Accompagner l'organisation de filières de récupération, recyclage et réemploi des matériels des professionnels et du grand public.
- ▶ Associer le milieu économique local et notamment les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) afin que ces filières contribuent à la création d'emplois locaux.
- ▶ Penser à l'industrialisation de ces filières et leur organisation territoriale.
- ▶ Renforcer la sensibilisation des citoyens et l'ensemble des acteurs économiques à l'impact environnemental de chacune des étapes du cycle de vie des objets numériques (achat, usage, renouvellement, recyclage).
- ▶ Inciter à une sobriété des usages et des achats, faciliter l'émergence de ressourceries, ateliers de réparation et récupération de matériel pour les professionnels et les citoyens.
- ▶ Pousser à une simplification de la réglementation relative à la cession de matériel par les collectivités pour en faciliter le don et le réemploi, notamment par le secteur associatif local ; élargir le champ des bénéficiaires locaux.

AMBITION 3

Le numérique responsable, le projet d'un territoire intelligent et durable !

Le projet de territoire numérique responsable s'inscrit dans le temps long et irrigue l'ensemble des politiques publiques. Il se traduit par le choix de l'innovation et de technologies porteuses d'impacts positifs pour la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie. Il intègre la généralisation de nouveaux modes de gouvernance qui renforcent la mutualisation et la solidarité entre territoires, le partage des outils, des diagnostics, des données entre acteurs publics. Les collectivités sont une force d'animation essentielle pour conduire le projet et mobiliser les acteurs locaux.

MOBILISER LES INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES AU SERVICE DU TERRITOIRE DURABLE

Le territoire responsable a un effet sur les critères de choix des infrastructures et des technologies. Les territoires s'engagent pour :

- ▶ Intégrer les principes de sobriété numérique ; mobiliser des technologies dont l'impact environnemental est limité, proportionné à leur efficacité, aux effets positifs attendus.
- ▶ Encourager une innovation technologique vertueuse, dans le cadre d'un dialogue avec l'État, les industriels et les entreprises des territoires.

▶ Déployer de nouveaux services sur le territoire et des projets d'innovation en veillant à ce qu'ils soient non seulement utiles et efficaces, mais également porteurs d'effets positifs pour la préservation de l'environnement, respectueux des individus et porteurs d'amélioration de la qualité de vie.

Dans le domaine des territoires intelligents et durables, de nombreux projets peuvent être portés ayant un effet environnemental positif : efficacité énergétique – qualité de l'air – mobilité – Internet des Objets Connectés (IOT)...

- ▶ Impliquer les acteurs économiques, associatifs locaux dans la démarche numérique responsable du territoire afin d'encourager le développement et la création d'emplois locaux.
- ▶ Mutualiser les infrastructures et les réseaux pour en optimiser l'impact. Réaffirmer le droit à l'expérimentation, mettre en commun les ressources entre acteurs publics et privés pour favoriser l'accès à l'innovation responsable des collectivités de toutes tailles.

ADOPTER UNE STRATÉGIE TERRITORIALISÉE POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le territoire numérique responsable est un projet structurant, transverse. Pour le conduire à bien, les collectivités s'engagent pour :

- ▶ Intégrer la dimension stratégique du numérique responsable dans le projet de territoire, le co-construire avec les citoyens, les acteurs économiques et sociaux et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- ▶ Concevoir le projet collectif de territoire intelligent et durable en cohérence avec

les plans de structuration et d'aménagement existants.

- ▶ Veiller à la prise en compte des spécificités locales et des arbitrages stratégiques de chacun. Concevoir une méthode, un cadre qui permette à chaque territoire d'intégrer la dynamique à son rythme. Développer des outils et des indicateurs communs pour faciliter la mutualisation des pratiques et le renforcement des alliances territoriales.

- ▶ Développer des Observatoires Territoriaux du Numérique afin de mesurer et d'évaluer l'impact des politiques publiques engagées en matière de numérique durable en intégrant les spécificités territoriales : e-inclusion, infrastructures, impact environnemental, emplois, données et usages.
- ▶ Appeler à l'articulation avec la feuille de route «numérique et environnement» du 23 février 2021 et plus largement à la convergence des indicateurs et démarches engagées au niveau national et européen.

PORTER L'ÉTHIQUE DU TERRITOIRE INTELLIGENT ET RESPONSABLE

Les évolutions de la smart city de ces dix dernières années ont montré l'importance des données publiques : aide à la décision, indicateurs, baromètre, conduite de projets opérationnels, services aux habitants, les usages sont multiples.

Au cœur du territoire intelligent la donnée publique combinée aux données territoriales est aujourd'hui un enjeu fort pour la conduite du projet de territoire et la relation aux habitants. Les territoires numériques responsables s'engagent pour :

- ▶ Mobiliser la donnée au service du projet du territoire, dans le respect d'engagements forts en matière de : respect des libertés et de la vie privée, souveraineté, partage des données publiques et privées d'intérêt général, sécurité des données et confiance numérique.
- ▶ Traduire leur engagement par des mesures concrètes articulées aux politiques publiques concernées et rendre compte de l'usage des données.

- ▶ Sensibiliser et accompagner les citoyens et les acteurs du territoire aux usages de la donnée, fixer un cadre commun de partage et une charte de territoire.
- ▶ Favoriser une concertation ouverte à l'échelle des territoires afin de favoriser la création et le partage de valeur au niveau local et permettre des arbitrages éclairés sur les grandes évolutions à venir : intelligence artificielle, IOT, etc.